

PARIS, le 14 octobre 2011

SECTEUR OPTIONNEL: Division de l'UNOCAM, hésitation du Gouvernement

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, ne peut accepter que la convention des médecins libéraux, signée il y a quelques semaines, soit prise en otage dans un bras de fer politique entre le Gouvernement et la Mutualité Française.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate les divisions de l'UNOCAM dans ce domaine. Le non respect de la signature, l'engageant dans le cadre de la convention médicale, et l'inertie actuelle conduisent à maintenir une pénalisation des patients face à un reste à charge restreignant l'accessibilité aux soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. est prête à rencontrer la Mutualité si celle-ci a l'intention d'élargir le périmètre du secteur optionnel (augmentation du plafond des compléments d'honoraires solvabilisés, accessibilité pour tous les médecins des plateaux techniques, quel que soit leur secteur d'activité, calendrier pour ouvrir le secteur optionnel à l'ensemble des médecins libéraux...). Pour nous, il est en effet inutile de rouvrir la négociation sur les critères actuels du secteur optionnel qui a commencé en 2006, et finalisé à deux reprises, en octobre 2009 et juillet 2011, avec, à chaque fois, des engagements de l'UNOCAM qui n'ont pas été tenus.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande au gouvernement de légiférer pour permettre aux assurances complémentaires qui le désirent de solvabiliser le secteur optionnel.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate, en effet, que l'UNOCAM est divisée. La Mutualité est isolée dans la position incompréhensible dans laquelle elle s'est mise face à la taxe imposée par le gouvernement Fillon. La Mutualité prend en otage les médecins libéraux mais, également, les assurés sociaux et les patients.